**Conseil supérieur de la Fonction militaire**

 **108e session**

**5 juillet 2022**

**Le secrétaire général du Conseil** : Monsieur le Ministre, vous présidez aujourd’hui la séance plénière qui clôt les travaux de la 108e session du Conseil supérieur de la Fonction militaire. Avant toute chose, comme il est de tradition dans cette enceinte, nous allons procéder à l’appel des militaires des armées, directions et services qui sont morts pour la France, pour le service de la nation, qui sont décédés en service depuis la dernière séance plénière qui a eu lieu en décembre 2021. Nous respecterons alors une minute de silence en leur mémoire, une façon de leur rendre hommage et de donner tout son sens à la concertation dont l’objet, la condition militaire, est un des garants de l’efficacité opérationnelle.

Je vous remercie de bien vouloir vous lever.

Militaire mort pour la France :

* brigadier Alexandre MARTIN, le 22 janvier 2022.

Militaires décédés en service :

* caporal-chef Jérémy AMOROSO, dans la nuit du 30 décembre 2021 ;
* maréchal des logis-chef Claude RUOCCO, le 15 janvier 2022 ;
* gendarme Jean-Jacques BLOY, le 13 mai 2022 ;
* adjudant Jean-François JACQUEMARD, le 16 juin 2022 ;
* adjudant-chef Mickaël DESBOIS, le 19 juin 2022 ;
* capitaine Jérôme FAVIER, le 1er juillet 2022.

Nous allons maintenant respecter une minute de silence.

*Les membres du CSFM respectent une minute de silence.*

**Le secrétaire général du Conseil**: Je vous remercie.

Monsieur le Ministre, les membres du Conseil supérieur de la Fonction militaire, le CSFM, se tiennent devant vous sur les trois ou quatre premiers rangs de cet amphithéâtre. Dans le domaine de la concertation, ils représentent la communauté militaire, ils sont pour cela issus de neuf armées, directions et services du ministère des Armées et du ministre de l’Intérieur, l’Armée de Terre, la Marine nationale, d’Armée de l’Air et de l’Espace, la Gendarmerie nationale, la Direction générale de l’Armement, le Service de Santé des Armées, le Service de l’Énergie Opérationnelle, le Service du Commissariat des Armées et le Service d’Infrastructure de la Défense.

Ces membres appartiennent aux principaux corps militaires et représentent presque tous les grades, militaires du rang, quartiers maîtres et matelots, sous-officiers/officiers mariniers, qu’ils soient subalternes ou supérieurs, officiers d’un corps des armes ou des services, subalternes ou supérieurs. Il y a également, et ce, depuis la création du CSFM en 1969 des représentants des associations de retraités militaires. Ils sont au nombre de trois aujourd’hui titulaires, plus deux suppléants.

Il n’y a en revanche pas de représentants désignés par les associations professionnelles nationales de militaires, car à ce jour, aucune de ces associations n’a pu satisfaire aux critères de représentativité requis.

Avec 45 membres, le CSFM ne peut représenter la diversité des métiers et des spécialités des armées. C’est pour cette raison et pour disposer d’instances de concertation de même couleur d’uniforme ou de même milieu que la concertation militaire comprend depuis 1990 des Conseils de la Fonction militaire, neuf très exactement, pour chacune des armées, directions et services que je viens de citer. Avec les Conseils de la Fonction militaire, c’est environ 1 100 militaires titulaires et suppléants qui composent la concertation militaire. Pour cette rencontre, des délégations de ces conseils ont été conviées, ils se tiennent juste derrière les membres du Conseil supérieur.

Avant de devenir concertants, tous ces militaires ont d’abord exprimé un volontariat. Ils se sont portés volontaires. Ils ont ensuite été désignés par tirage au sort ou par élection. Le mandat de concertation dure 4 ans, tant pour le Conseil de la Fonction militaire que pour le Conseil supérieur de la Fonction militaire. Tous les membres du Conseil supérieur sont d’abord et avant tout membres de leur Conseil de la Fonction militaire. Leur désignation se fait par élection parmi les membres de chaque conseil et par ces membres, c’est la règle du parmi et par qui a été instaurée en 2005, règle qui rend légitime les membres du CSFM et assure un lien fort entre les Conseils de la Fonction militaire et le Conseil supérieur.

Les mandats des membres des conseils sont renouvelables, sans limitation de nombre. Pour le Conseil supérieur, en revanche, les dispositions du Code de la Défense interdisent d’exercer deux mandats consécutifs. Ceci permet de garantir un renouvellement effectif des membres du CSFM et évite un éloignement prolongé de leur spécialité. Pendant leur mandat, les membres des neuf conseils de la Fonction militaire continuent d’exercer leur métier au sein de leur unité. Pour eux, l’activité de concertation est intermittente, quelques jours ou quelques semaines par an, et s’ajoute donc à leurs fonctions. C’est pour cela qu’il existe des membres titulaires et des membres suppléants, qui remplacent les titulaires en cas d’indisponibilité ou de déploiement pour une mission.

Ce n’est pas le cas des membres du CSFM. Ils exercent une activité de concertation à temps plein pendant toute la durée de leur mandat. Il a été jugé opportun qu’ils demeurent dans leur unité militaire afin de rester proches des préoccupations du terrain. C’est pour cela qu’il existe des membres titulaires et des membres suppléants qui remplacent les titulaires en cas d’indisponibilité ou de déploiement pour une mission. C’est une garantie de représentativité. En outre, un Conseil composé de membres permanents et expérimentés permet d’être au rythme et au diapason de l’administration, c’est une condition d’efficacité.

La concertation, Monsieur le Ministre, c’est aussi un objet, la condition militaire, un objet dont les contours sont longtemps restés mal définis, avant que le législateur n’y remédie par la loi du 28 juillet 2015, recouvrant l’ensemble des obligations et des sujétions propres à l’état militaire, ainsi que les garanties et les compensations apportées par la Nation au militaire. Elle inclut les questions statutaires, la rémunération, les conditions de vie, les aspects sociaux de l’état militaire, le moral, la santé et la sécurité au travail, le soutien aux blessés et aux familles, les conditions de départ et les conditions d’emploi après l’exercice du métier militaire.

En ce domaine, les rôles des conseils et du Conseil supérieur ont été bien distingués. Les conseils interviennent principalement pour les conditions de vie, les conditions d’organisation du travail et les conditions d’exercice du métier militaire au sein de leur armée, direction ou service. Quant au Conseil supérieur, il exprime son avis sur les questions de caractère général relatives à la condition militaire. Il est obligatoirement consulté sur les projets de lois et de textes réglementaires portant sur les questions statutaires indiciaires ou indemnitaires. Ce n’est là bien sûr qu’une obligation minimale, il peut en effet être saisi de tout sujet relatif à la condition militaire, les avis rendus sont consultatifs.

Depuis l’origine, il est admis que le CSFM, et plus largement les instances de concertation, jouent un rôle d’information directe et libre du ministre et de la hiérarchie militaire. Informer et être informé, être consulté, pouvoir examiner, proposer et conseiller le ministre dans le domaine de la condition militaire, voilà leur fonction.

Je terminerai ce court propos en évoquant l’insigne de la concertation. Chaque CFM a le sien et pour le CSFM, cet insigne comporte un casque corinthien, référence aux armées, entouré d’un cercle qui a la forme d’une barre à roue. Il s’agit de symboliser non seulement le lieu d’échange et de dialogue, mais encore l’instrument de navigation qui sert à orienter le navire, à garder ou à modifier son cap. Monsieur le Ministre, voici le vôtre.

**Sébastien LECORNU, ministre des Armées**: Merci.

**Le secrétaire général du Conseil** : La secrétaire de session du Conseil supérieur, Monsieur le Ministre, va maintenant évoquer les thèmes sur lesquels le Conseil a été saisi récemment, ainsi que les principaux points d’attention.

**La secrétaire de session** : Monsieur le Ministre, cette 108e session du Conseil supérieur de la Fonction militaire se tient dans un contexte politique particulier. Il doit, conformément à la volonté du Président de la République, renforcer le dialogue social et la concertation dans l’objectif d’établir une meilleure participation des organes représentatifs. Le Conseil supérieur de la Fonction militaire incarne cette instance de concertation dans les Armées, comme le Secrétaire général du Conseil vient de l’exposer. À ce titre le CSFM s’emploie à défendre et à améliorer la condition militaire des femmes et des hommes qui s’engagent. Cette instance élue porte la voix de la communauté militaire par ses avis qui vous sont adressés directement. Vous êtes notre président, nous sommes votre conseil.

Après avoir dressé le bilan des travaux menés ces dernières années, j’évoquerai son rôle ainsi que la relation qu’il souhaite entretenir avec son président. La première mandature du Conseil rénové a contribué à faire valoir les besoins de la communauté militaire au travers de ses avis et observations, notamment sur la fin du délai de carence du Pacte Civil de Solidarité, l’amélioration des procédures d’accompagnement des blessés, le projet de Réforme du Système Universel de Retraite, le plan d’accompagnement des familles et d’amélioration des conditions de vie des militaires, et la nouvelle politique de rémunération des militaires.

Plus de 20 ans après le vote de la loi établissant le Pacte Civil de Solidarité, vous venez de signer, Monsieur le Ministre, le décret mettant fin au délai de carence de 2 ans auquel étaient soumis certains militaires lors de la conclusion d’un Pacs. Le Conseil vous en remercie sincèrement. Cependant certaines prestations via la solde sont toujours concernées par ce délai. La communauté militaire attend donc avec impatience sa suppression définitive.

Nos camarades militaires blessés, physiquement ou psychiquement, sont de mieux en mieux accompagnés. Vous avez témoigné toute votre attention sur ce sujet lors de votre visite au chevet des militaires blessés à l’Hôpital d’Instruction des Armées Percy, puis à l’Institut national des Invalides et le 25 juin dernier par votre présence aux côtés de la communauté militaire lors de la clôture de l’opération avec nos blessés. L’amélioration de leur prise en charge administrative et médicale, de la reconnaissance et du suivi de leur réhabilitation, ainsi que de leur réinsertion sociale est un devoir de la Nation. Le Conseil vous fera des propositions supplémentaires en ce sens et reste mobilisé à leurs côtés.

Le projet de réforme des retraites, dont les travaux devraient reprendre au cours de cette mandature, demeure un sujet de fortes préoccupations. En effet, cette réforme aura un impact sur la capacité des Armées à recruter et à fidéliser, ainsi que sur la reconnaissance par la Nation des sujétions inhérentes à l’état de militaire. L’avis non favorable rendu à l’époque par le Conseil avait pris toute sa place dans l’argumentaire du ministère et avait été salué par ce dernier comme acte fort d’un conseil rénové, eu égard à la qualité technique de cet avis.

Le Plan Famille a contribué depuis 4 ans à améliorer les conditions de vie du militaire et de sa famille. Fruit d’une priorité affirmée par la ministre Florence PARLY, ce plan arrive à échéance en 2022. Le Conseil reste convaincu que des chantiers doivent être poursuivis et développés, au-delà du plan initial, et souhaite donc sa première relation en lien avec le directeur de projet.

L’élaboration de la nouvelle politique de rémunération des militaires a mobilisé l’attention et les efforts du Conseil et du ministère au cours des 3 dernières années. Le CSFM tient à rappeler son attachement à l’esprit annoncé de la réforme : une solde des militaires plus juste, adaptée, moderne et simple. Ce sentiment est d’autant plus renforcé par le traumatisme qu’avait constitué l’effondrement du système d’information Louvois. Au-delà des effets RH recherchés par les états-majors et les ajustements techniques, nous nous sommes attachés à souligner des situations comportant des risques de définition de revenus. Ainsi, par ses avis consultatifs, le Conseil contribue à éclairer les arbitrages que vous rendez.

Suite aux réponses à nos observations, le travail en lien avec vos équipes se poursuit. L’ensemble des militaires et le Conseil attendent de connaître les choix retenus pour le bloc 2023. Nous vous ferons part des effets de cette réforme sur nos camarades, avec le souci de l’intérêt général.

Monsieur le Ministre, les conditions des succès précédemment cités sont la liberté des échanges et la force de proposition des membres du Conseil. La richesse que constitue une représentation issue de toutes les forces armées, directions et services et de toutes les catégories de grades permet à chaque membre de s’exprimer légitimement pour l’ensemble de la communauté militaire. La force de notre Conseil repose aussi sur la qualité d’organisation entretenue avec les services du ministère et sur la confiance des militaires dans la capacité des membres qui les représentent à relayer fidèlement leurs attentes.

Lors de son allocution inaugurale du 3 décembre 1970, M. Michel DEBRÉ, alors ministre de la Défense nationale, concluait par ces mots : « Je vous le répète en terminant, la totale liberté d’expression doit dominer vos débats ». Ce principe fondamental de l’exercice de la concertation doit être rappelé aux différents intervenants, afin que les propos tenus par les concertants ne puissent leur porter préjudice. En effet, à trois reprises au moins cette année, des propos tenus par des membres du Conseil lors de rencontres avec des intervenants extérieurs ont été critiqués et rapportés vers les commandements d’appartenance des intéressés. Ceci remet en cause de notre liberté d’expression.

Les chantiers à venir devront maintenir la capacité des Armées à remplir leurs missions dans un environnement international de plus en plus incertain. Pour cela, les armées, directions et services devront disposer de personnels motivés, avec une ressource humaine adaptée en effectifs et en compétences. Des parcours professionnels plus lisibles devront permettre de progresser au rythme des évolutions technologiques et des changements des modes de vie, ainsi que de la complexité croissante de nos engagements. Plus particulièrement, la révision des grilles indiciaires devrait permettre de mieux respecter les niveaux de formation, de responsabilité et d’investissement pour maintenir la cohérence de l’escalier social des armées.

L’amélioration des conditions de vie et de travail devra permettre une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle, comme l’expriment les jeunes générations. À ce titre, le Conseil tient à vous sensibiliser sur les enjeux du logement. La mise en œuvre du plan Ambition Logement est un point d’attention majeur de la communauté militaire, tout particulièrement dans les zones à forte tension immobilière comme la région Île-de-France.

Enfin, la reprise de la Réforme des Retraites d’ores et déjà annoncée devra préserver l’impératif de jeunesse des armées, le niveau des pensions versées et la nécessité d’accompagner le retour à la vie civile via la reconversion. L’état de militaire doit retrouver sa juste place au sein de la société afin de pouvoir attirer, recruter et fidéliser à la hauteur des besoins institutionnels. Le maintien d’un juste équilibre entre sujétions et compensations sera le défi à relever dans un contexte budgétaire contraint.

Monsieur le Ministre, le Conseil est à votre disposition pour vous informer de l’évolution de la condition militaire, telle qu’elle est vécue et perçue par nos camarades. Un groupe de contact représentatif des armées, directions et services existe, bien qu’encore inusité. En attente de la publication de l’arrêté portant règlement intérieur du Conseil, ce groupe est amené à évoluer pour plus de représentativité catégorielle.

Monsieur le ministre, soyez convaincu que nous sommes prêts à répondre à toute sollicitation de votre part ou de celle de votre administration dans le but d’améliorer et de défendre la condition militaire. Je vous remercie de votre attention.

**Sébastien LECORNU, ministre des Armées**: Merci, Monsieur le Secrétaire général de me donner la parole chez l’ensemble des membres du Conseil supérieur. Saluer aussi l’ensemble des grands chefs de nos différentes armées qui sont ici représentées, j’y reviendrai dans un instant, toute l’équipe du Secrétaire général pour l’Administration, Madame la Secrétaire générale, l’ensemble des directeurs évidemment qui travaillent à vos côtés et pardonnez-moi pour celles et ceux que j’ai oubliés évidemment.

Vous m’avez appris que la liberté de ton était fondamentale dans cette enceinte, et puisque je préside ce Conseil, j’ai décidé, et je m’en excuse auprès de mon cabinet, de ne pas lire le discours qui m’a été préparé et de peut-être revenir sur quelques points issus de mon premier mois, plus d’un mois désormais, comme ministre des Armées. J’ai pu retracer un certain nombre d’éléments de réflexion dont je souhaitais vous faire part, sachant que certaines de ces réflexions, mon général, cher Bruno JOKERS, j’ai pu parfois me les forger moi-même comme jeune réserviste dans la Gendarmerie nationale jadis.

Je vous dois déjà quelques excuses sur le décalage de mon propos d’hier à aujourd’hui, mais le Président de la République ayant choisi de compléter le Gouvernement avec la nomination de deux secrétaires d’État, il me revenait évidemment de les accueillir et un Conseil des ministres s’est tenu hier après-midi.

Je vais essayer d’avoir une parole un peu libre parce que si c’est la 108e session de ce Conseil, il n’en demeure pas moins que c’est la première pour moi et donc, je ne sais pas ce que le Président de la République me réservera pour les mois et les années qui viennent, mais je me dis que quitte à se donner quelques perspectives autant profiter de cette adresse et de nos travaux pour essayer de tracer quelques chemins, quelques perspectives et quelques thématiques de travail. La première, et je trouve cela formidable, pardon pour l’expression « formidable » qui est peut-être mal à propos, mais en tout cas, que la signification et le symbole de rappeler les tués de l’année remette aussi clairement la place et la singulière place de nos travaux dans le rôle de nos Armées. Et qu’évidemment, on ne peut pas détacher les questions sociales, les questions budgétaires, les questions de ressources humaines, les questions d’organisation des armées, de la mission opérationnelle. Que l’on soit d’ailleurs forces de sécurité intérieure, que l’on soit forces armées projetées au combat, forces de soutien étant pas loin du combattant, peu importe vos grades, peu importe la couleur ou les insignes de vos uniformes, il n’en demeure pas moins que c’est quand même la finalité de la mission de service public ou de protection de la Nation dans des fonctions sécuritaires qui commandent la manière dont on doit organiser les choses. C’est vieux comme les armées de la République, mais je pense que c’est utile de redémarrer par là.

D’ailleurs, cela tombe bien parce que derrière, cela permet de redéfinir le rôle de chacun. Le rôle du Président de la République, chef des Armées, la constitution est claire, le rôle du Gouvernement de la République et donc du ministre en la matière et en matière de Défense nationale, c’est à dire en clair, si je devais le résumer, faire en sorte que cela fonctionne. On parle beaucoup de capacitaire, de Loi de Programmation militaire ou de LOPMI désormais pour les gendarmes sur les moyens matériels qui sont importants. Les moyens humains et la question des ressources humaines sont tout aussi importants, si ce n’est plus d’ailleurs, quand on regarde bien notre histoire, que les moyens matériels en tant que tels.

C’est donc le rôle du ministre et du Gouvernement, et du Parlement, ce qui ne sera pas dans mon métier de ministre une chose si évidente dans les semaines et les mois qui viendront parce que des sujets qui étaient peut-être jadis consensuels le seront peut-être de moins en moins. Je le dis sans faire de politique, mais je pense, puisque vous m’avez rappelé, Monsieur le Secrétaire général et Madame la Secrétaire, que le ton était libre, donc moi aussi, je vais utiliser cette liberté, il est clair qu’il nous faudra aller chercher des chemins politiques au Parlement pour trouver des moyens pour ce faire.

Et puis enfin, c’est de votre rôle, vous avez rappelé Michel DEBRÉ, qui est un visage que j’apprécie beaucoup à titre personnel et qui avait rappelé la compétence d’examiner, de proposer, de conseiller le ministre, et donc je pense que plus que jamais, il faut que vous examiniez, que vous proposiez et que vous conseilliez le ministre. Mais au fond, une fois que l’on a dit que l’activité opérationnelle ne saurait être détachée ou traitée de manière trop lointaine de la question organisationnelle, et donc sociale, cela ramène au fond à une idée plus globale et plus délicate : qu’est-ce que la Nation doit à ses armées. Mais en fait, et j’y reviendrai dans un instant, cela renvoie aussi à : qu’est-ce que la militarité en 2022 ? Qui est un sujet qui n’est pas médiocre parce que l’on croyait certaines vérités intangibles depuis le fond des siècles, en tout cas depuis que la République a son armée, or on voit bien quand même que ce modèle est remis en cause, parfois brutalement, parfois franchement, parfois par petites touches, parfois sournoisement. Il suffit de regarder les réseaux sociaux pour le comprendre. Et puis au-delà même des attaques frontales, c’est parfois dans certains oublis et puisque ce cercle est fermé cela me permet de le dire, que l’on dit : Mais au fond, est-ce que nos politiques, est-ce que nos chefs, est-ce que nos concitoyens, est-ce que le maire de ma commune sait au moins ce que c’est que ma vie de militaire ?

J’étais dans d’autres fonctions ministérielles précédemment, mais lorsqu’il s’est agi pendant le Covid de distinguer les professions essentielles ou plus ou moins essentielles, et de définir les ordres de priorité de garde à l’école pour les enfants, assez spontanément, les soignants, cela semblait évident, très vite pardon pour les gendarmes, mais les policiers, cela semblait aussi évident et pour les forces armées, cela a été moins évident. Cela dit quelque chose, il faut interroger aussi dans les actes manqués, parce que c’était un acte manqué, au fond ce qui peut se tramer derrière tout cela.

Pareil, j’y reviendrai peut-être aussi, peut-être plus longuement parce qu’il y a une zone de flou que vous devinez, et elle est bien naturelle, sur la question des retraites, si on intègre ou si on attaque la question de la Réforme des Retraites par le statut militaire, on perd la bataille. Si on démarre par : c’est quoi être militaire et comment cela fonctionne depuis des décennies et qu’est-ce que la Nation doit à ses militaires, on comprend mieux pourquoi les pensions de retraite sont calculées ou fonctionnent avec des règles différentes. C’est la manière non pas de présenter les choses, mais la manière de lui retrouver son identité racinaire, profonde, qui donne le sens et donc donne le droit et donc donne les budgets qui vont derrière. Il y a des choses dont je ne suis pas sûr, il y a des choses dont je suis sûr et je suis sûr de cela. Pour être moi-même autorité territoriale d’une fonction publique territoriale en Normandie, je vois bien que c’est en rappelant le sens aussi des missions de service public que l’on arrive à définir les éléments statutaires et non pas les éléments statutaires qui doivent dicter la manière dont on rend le service public. C’est pareil pour le combattant, c’est pareil pour celles et ceux qui les entourent, c’est pareil pour les gendarmes.

Et puis, dans les spécificités militaires, de là où je viens comme ministre des Outre-mer, je peux aussi en témoigner, on en oublie que les armées finissent par rendre des services au corps social, qu’elles n’auraient pas forcément à rendre dans un monde idéal ou normal. Est-ce que c’est au Service de Santé des Armées, mon général, que d’aller faire en sorte que le système sanitaire aux Antilles, parce que, que de mauvaises décisions ont été prises ces 30 dernières années, est-ce que c’est au Service de Santé des Armées d’aller sauver l’hôpital public aux Antilles ? Je n’en suis pas complètement certain. Est-ce que de bon cœur les militaires du SSA l’ont fait, la réponse est oui. Est-ce que c’est vraiment aux Armées d’assurer, d’assumer *ad vitam aeternam* les missions Sentinelle, je n’en suis pas complètement certain. Est-ce que c’est normal que les Armées soient appelées à Sentinelle quand on a connu les attentats absolument épouvantables que nous avons pu connaître ces dernières années, la réponse est oui et les armées l’ont fait de bon cœur. Mais ce n’est pas parce que c’est fait de bon cœur que cela vient remettre fondamentalement en question la matrice initiale du rôle dans des Armées dans la Nation.

Si en début de quinquennat un nouveau ministre de 36 ans ne pose pas ce constat, on risque de ne faire que des erreurs pour les semaines, les mois et les années qui viendront. Donc moi, je démarre par-là, et vous l’avez compris, c’est plus ma réflexion de réserviste opérationnel de la Gendarmerie qu’une réflexion de ministre en tant que tel dont je puise ces éléments-là.

Et puis évidemment, il y a peu de métiers dans le service public dans lesquels on finit aux Invalides autour d’un cercueil ou avec des blessés plus que graves, mutilés, et des familles qui vont avec autour. Et cela, il faut le rappeler avec force sans être déplacé, sans instrumentaliser cela, avec la sobriété, la solennité, la pudeur propre aux Armées, mais il est clair que les métiers d’uniforme, et c’est vrai aussi des douaniers dans une autre mesure, c’est vrai des policiers, c’est vrai d’un certain nombre de métiers, dans lesquels la notion de risque dans l’engagement n’est pas le même. Et donc derrière, quand je dis à dessein : qu’est-ce que la Nation doit à celles et ceux qui s’engagent ? Eh bien en fait, dans des moments de haute intensité, on le voit bien, c’est quelque chose qui est concret dans le cœur et dans la chair.

Une fois que l’on a posé cela, évidemment, derrière, on ouvre les tiroirs de la commode et on voit que les sujets ne manquent pas. Ils ne manquent pas et on va essayer ensemble, en tout cas je vais essayer devant vous, de vous dire, de brosser un peu les quelques sujets d’actualité qui peuvent amener à mon avis à ce que ce Conseil se réunisse peut-être plus fréquemment dans les semaines qui viennent, j’y reviendrai en fonction de l’attention que l’on veut donner aux discussions. D’autant plus que, vous l’avez dit dans votre propos l’un et l’autre, il y a un rendez-vous budgétaire et pour être précis, il y en a même deux. Et pour être précis, il y en a même trois.

Il y a déjà un premier rendez-vous budgétaire, c’est la Loi de Finances pour 2023. Alors c’est sûr, quand on est au ministère de la Défense armée et demain au ministère de l’Intérieur, aller dans un cadre de loi de programmation comme on dit, garantit des socles dont on se dit : tiens, on a dégagé des visibilités, le Parlement s’est exprimé, on a donc droit à cela – je mets des guillemets – pendant les 5 ans qui viennent. C’est un peu ce que le ministre DARMANIN cherche à faire avec Police et Gendarmerie avec la LOPMI pour définir un cadre pluriannuel. Mais ce qu’un parlementaire a fait, un parlementaire peut le défaire. Il ne faut quand même pas non plus que l’on vous raconte des carabistouilles. Ce n’est pas parce que dans une loi de programmation il est indiqué une somme qui permet d’avoir par exemple la dissuasion nucléaire qu’en loi de Finances, vous n’aurez pas des députés avec des options politiques très éloignées de ce que l’on a l’habitude de connaître, en tout cas de ce que Michel DEBRÉ n’a pas connu, de se dire : « tiens, on va faire des amendements de suppression pour les crédits alloués à la dissuasion nucléaire ». Je serai sûrement le premier ministre depuis 1958 à devoir peut-être me battre au banc dans l’hémicycle pour aller sanctuariser des choses qui vous semblent évidentes.

Ça, il faut se le dire parce que cela va donc nous emmener dans des discussions qui vont être difficiles. Pareil pour la prochaine loi de programmation militaire, sur laquelle en plus on doit tirer toutes les conclusions non seulement du Sahel, mais aussi évidemment la guerre en Ukraine et dont on voit bien que l’on va repartir aussi du soldat, c’est plutôt une bonne nouvelle puisque la première loi de programmation militaire, enfin celle du premier quinquennat Macron, avait déjà traduit cela, mais que l’on va devoir aller encore parce que les gens derrière BFM découvrent que l’Armée de Terre existe et que l’artillerie est encore d’actualité, etc. On va donc avoir un effort capacitaire matériel énorme et en même temps, on va aussi avoir un moment de réinvestissement majeur sur les femmes et les hommes qui portent l’uniforme, parce que malheureusement, nous sommes peut-être confrontés à une situation dans laquelle nous devrons désormais combattre de manière peut-être plus conventionnelle.

Génération d’opex plutôt onusienne maintien de la paix, génération d’opex lutte contre le terrorisme en Afrique, des missions aussi de forces prépositionnées, Djibouti, Émirats Arabes Unis, et tout à coup, l’OTAN a ressuscité et on est sur des missions de défense ou de réassurance, qui sont encore d’une autre nature. Tout cela aura forcément un impact dans la vie des soldats qui vont s’engager dans les mois dans les années qui viendront. Donc il faudra évidemment en tirer des conclusions.

Le troisième texte budgétaire ne me concerne pas, encore qu’il m’intéresse beaucoup à bien des égards, c’est évidemment la LOPMI sur laquelle toutes les discussions qui ont été tenues ces derniers mois sont allées vendre au Parlement, sur lequel évidemment il faut pouvoir défendre aussi des moyens importants pour nos policiers et nos gendarmes.

Les sujets ne manquent pas, je vais essayer de les brosser. J’en vois déjà un qui me semble évident, il est exogène aux Armées, c’est évidemment la question de l’inflation et la question du pouvoir d’achat, qui concernent n’importe quel citoyen, mais il convient évidemment d’y apporter les réponses les plus *ad hoc*. Nous nous sommes employés à le faire, quoi que nous pensions, sur l’indemnité d’inflation, sur les différents mécanismes, notamment liés au carburant, sur le bouclier pour l’électricité et le gaz, l’indemnité, sur la remise sur le carburant. Comme disait feu ma grand-mère : gâteau avalé n’a plus de goût, donc je n’ignore pas que tout cela est déjà digéré, mais enfin, la réalité c’est que nous parlons de plusieurs milliards d’euros que le contribuable débourse pour permettre d’amortir le choc en la matière.

Pareil sur la revalorisation des pensions, sur la prime d’activité. Heureusement que nous avons pris déjà certaines mesures de suppression de la fiscalité. Il n’en est pas moins qu’il y a un sujet propre à la fonction publique hospitalière, d’État et territoriale, et donc sur la base indiciaire pour les militaires, c’est évidemment la revalorisation du point d’indice de la Fonction publique de plus 3,5 %, qui prend effet là ce 1er juillet et qui va globalement représenter pour le seul ministère des Armées, c’est une somme qui n’avait jamais été communiquée, 350 millions d’euros supplémentaires en année pleine. Vous voyez donc, juste pour donner des chiffres, la marche de la LPM l’année prochaine, c’est 3 milliards d’euros et sur ces 3 milliards d’euros, vous avez déjà 300 millions pris uniquement pour cette question de l’inflation. Et parce que vous êtes soldats et que vous vous intéressez à tous les sujets évidemment autour de votre métier, cette inflation n’est pas aussi sans impact sur le capacitaire, parce que pour construire un avion chez Dassault ou pour construire un canon Caesar par exemple chez Nexter, pour reprendre un élément d’actualité, l’inflation vient également s’appuyer sur les producteurs, sur les industriels, et donc inévitablement, cette loi de programmation militaire va aussi être impactée par un morceau de l’inflation. Il ne faut pas se raconter d’histoire et cela est évidemment un point important.

Il est en tout cas identifié, et je demande que les différents chefs d’unité, les différents chefs de corps soient aussi en situation d’expliquer l’effort qui est fait en matière de revalorisation indiciaire parce que l’on finit par considérer que c’est automatique. Non, le Gouvernement n’était pas obligé de le décider et le Parlement n’était pas obligé de le voter, n’en déplaise à certains. On le fait parce que c’est évident qu’il n’est pas question d’amputer le pouvoir d’achat des femmes et des hommes qui servent sous l’uniforme.

On y reviendra dans le détail, mais il y a des sujets endogènes aux Armées. C’est évidemment cette nouvelle politique de rémunération des militaires. Je vous en parle avec prudence parce que je ne suis pas le ministre qui l’a préparée. Après, la continuité de l’État, cela existe et j’ai toute confiance dans ma prédécesseur Florence PARLY et dans le travail collectif qui a été mené, mais je le porte de la même manière que si je l’avais imaginé, si je l’avais conçu, si je l’avais supervisé, mais il se trouve que je n’ai pas conçu, je n’ai pas supervisé. Cela m’amènera un certain nombre de petits commentaires que je vais vous formaliser avec franchise.

Un, je n’ignore pas déjà le contexte dans lequel cette nouvelle politique de rémunération atterrit. Déjà celui que je viens de rappeler, je l’ai fait à dessein, sur l’inflation. Et à dessein aussi sur la bonne décision que nous venons de prendre pour votre pouvoir d’achat, Mesdames et Messieurs, et que donc au moment où vous allez avoir la fiche de solde qui quand même repartir vers le haut parce qu’inflation et parce que revalorisation du point d’indice de la Fonction publique, au même moment, on vient en plus travailler la fiche de solde sur des instruments et des critères qui sont propres aux Armées. Il faut donc évidemment être vigilant à cela.

Deuxième élément de contexte que je ne méconnais pas, c’est évidemment le traumatisme lié à Louvois. Il est présent dans les têtes de tout un chacun et donc là aussi, ne nous racontons pas d’histoire, quelque chose qui nous semblait évident, c’est-à-dire que dans un grand pays développé, dans un des plus grands ministères employeurs de la République, on puisse avoir un défaut logiciel à ce point a été quelque chose d’absolument invraisemblable, incompréhensible. N’y revenons pas, mais le trauma est là. On ne peut donc pas l’ignorer, on ne peut pas faire comme si cela n’a pas existé.

Troisième élément de contexte que je ne veux pas ignorer, je vous le dis dans ma liberté de ton également, c’est que de toutes les évidences, de ce que j’en ai compris, la temporalité avec lesquelles les concertations ont été imaginées n’ont pas permis de trouver un chemin de concertation qui vous convienne, pour dire les choses. Donc à interpellation franche, réponse franche : message reçu.

Message reçu parce que je ne crois pas que l’on puisse faire le bien des femmes et des hommes contre leur gré et sans leur adhésion, et surtout en militarité puisque précisément le principe, c’est que la hiérarchie est là pour assurer la défense de l’intérêt général tout autant que de l’intérêt individuel du soldat. Et comme il se trouve que la Constitution est très claire, si le Président de la République est le chef des Armées, il n’en est pas moins que c’est le Gouvernement de la République qui s’assure justement de la bonne disposition des moyens, y compris humains, et que la hiérarchie au bout, c’est un peu moi, évidemment je vous le redis : message bien reçu.

Qu’est-ce que l’on peut essayer de faire pour améliorer cela ? La première des choses, c’est évidemment de se rattraper dans un dialogue que l’on pourrait imaginer et un peu nouveau dans le cadre de l’exécution de la réforme. Parce qu’au fond, la réforme, notamment son troisième volet pour être précis, est une succession de gros changements ou de grosses mises à jour pour faire une belle simplification. Si on devait le résumer avec ces mots. Ce qui est toujours un problème quand on commence à regarder les cas individuels. Il y a forcément des gens qui sont gagnants et il y a forcément des gens qui sont perdants. Et puis au-delà même de cela, la tâche, et je salue quand même l’ensemble des équipes du Secrétariat général qui ont travaillé sur ces sujets, la tâche est tellement redoutable qu’il y a encore plein de zones grises ou plein d’angles morts. Pour citer un exemple, hier la formation musicale des Armées, ces questions, typiquement, n’avaient pas forcément été traitées jusqu’à présent. Il faut le regarder avec beaucoup d’humilité et se dire que c’est en marchant que l’on va arriver à corriger tout cela. En tout cas, je demande à ce qu’on le corrige en marchant, pour être tout à fait clair.

Donc ce que je souhaite, c’est qu’en fonction des discussions budgétaires que nous allons avoir, nous allons affiner la date de mise en œuvre de cette nouvelle politique de rémunération des fonctionnaires. Au moment où je vous parle, elle est fixée au 1er janvier de l’année 2023, il se pourrait, au regard des discussions que j’ai actuellement avec Bruno LE MAIRE et Gabriel ATTAL sous l’autorité d’Élisabeth BORNE, que l’on puisse aller peut-être à un léger décalage qui nous emmènerait au 1er septembre de l’année 2023. On resterait en 2023, mais ce glissement, j’y vois deux intérêts : un intérêt budgétaire, je ne vous le cache pas, parce que cet argent, on le garderait aux Armées, rassurez-vous, on ne le redonne pas à Bercy, on le garderait aux Armées, ce qui nous permettrait de travailler justement sur notre retex Ukraine, notamment sur un certain nombre d’autres sujets sur lesquels je m’exprimerai plus tard, et puis surtout, ce sont ces 6 mois qui moi me permettent avec vous de bien m’approprier la réforme et de bien la corriger ensemble autant que faire se peut. Donc vous entendez mon message, je pense qu’il faut y aller parce que je m’inscris dans une continuité par rapport à ce qui a été imaginé avant, mais évidemment, je ne suis pas sourd à ce qui a été dit et donc le premier semestre doit nous permettre de formaliser.

J’ai quelques intuitions/instructions sur ce chantier. La première des choses, c’est que je souhaite vraiment que les hiérarchies, et donc, cela va des chefs d’état-major d’armée jusqu’au chef de corps et peut-être même encore un peu plus bas, parce qu’au fond, c’est à hauteur d’homme comme on aime à le dire qu’il faut traiter ce sujet, que chaque hiérarchie soit capable d’expliquer la réforme aux soldats qu’ils ont sous leur commandement. Parce que je peux faire une tournée des régiments entière, je ne remplacerai jamais le capitaine ou le chef d’escadron qui au matin avec ses femmes et ses hommes sauront l’expliquer. Je n’aurai jamais la proximité qu’un colonel ou un capitaine de vaisseau chef de corps peut avoir avec l’ensemble de ses subordonnés.

Je discute évidemment de cela avec le général BURKHARD, qui s’excuse et qui ne pouvait pas être avec nous aujourd’hui, mais le major général représente évidemment l’ensemble de l’état-major avec les différents grands chefs qui sont ici. En tout cas, je veux qu’il y ait une méthode et qui ne soit pas que conceptuelle, qui soit bien concrète pour bien s’assurer que sur une période, on ait bien eu un temps de pédagogie interne qui permet aux uns et aux autres de faire cette explication.

La deuxième des choses, il faut que l’on ait un vrai kit de communication grand public. J’ai regardé la plaquette qui avait été faite il y a quelque temps de cela, eh bien on doit pouvoir faire mieux. Je ne suis ni un expert ni un professionnel de la profession, mais je pense qu’en 2022, on doit être capable de faire plus clair. En tout cas, depuis que je suis responsable politique, et de mon jeune âge mine de rien, cela fait déjà quelques années, puisque j’étais maire de Vernon lorsque j’avais 27 ans, et j’avais cette politique de dire : tant que je n’ai pas compris, les autres ne comprendront pas, ce qui est très prétentieux, je vous le confesse bien volontiers. Néanmoins, tant que l’on n’a pas compris, si le chef n’a pas compris, cela veut dire que l’on n’est pas capable de l’expliquer. Je veux donc m’assurer que tous les chefs aient bien compris et que l’on soit tous capables de l’expliquer. Et comme ce qui se conçoit bien s’énonce clairement et qu’ensuite les mots viennent aisément, je trouve que dans un document de communication bien clair, dans lequel on assume bien les grands principes, on arrivera à mon avis à faire quelque chose.

La troisième des choses, je l’ai dit au directeur des Ressources humaines que je salue, je souhaite que l’on puisse travailler à des solutions pour trouver des mécanismes de compensation pour les situations les moins favorables. Au fond, et le travail a commencé, je vous en remercie, Monsieur le Directeur, c’est une mission qui a été donnée, je vous laisse le temps qu’il faut évidemment, parce que c’est redoutablement complexe et je veux que tout le monde comprenne que ce que fait le secrétariat général de manière globale est ardu sur le terrain du droit, sur le terrai logiciel et autre, mais on a potentiellement, forcément, comme dans tout ce genre de réformes, on a forcément des gens gagnants. On me dit que c’est la majorité des cas, c’est mieux pour une réforme, et on a globalement une minorité qui peut, pour de bonnes raisons, d’ailleurs, qui s’expliquent bien, ce n’est pas le problème, on peut quand même avoir des gens qui sont perdants.

Pierre MENDES-France avait imaginé pour les bouilleurs de cru quelques réflexions en la matière aussi pour éviter qu’une catégorie d’âge soit privée de certains droits et que l’on crée de la prévisibilité pour les suivants. Je ne suis pas en train de vous dire qu’on va le faire, donc ne le prenez pas comme un arbitrage ou une annonce, mais j’ai demandé à ce que ce soit chiffré, documenté et regardé parce que si l’on croit vraiment dans la réforme, il faut aussi s’en donner les moyens de manière globale. C’est donc une chose sur laquelle je souhaite que vous soyez associés. Et pour être très franc avec vous, cela dépendra de ce que cela coûtera évidemment de manière globale, mais je pense que l’on peut se donner ce cap.

Et je vous le disais tout à l’heure, sans vous faire trop travailler, je vous proposerai bien une nouvelle session du Conseil en octobre, qui nous permettrait de refaire un point d’étape un peu précis sur l’ensemble de ce sujet. Et donc je crois que quelques chantiers vont au-delà de l’horizon de cet automne et de la nouvelle politique de rémunération des militaires.

Je vous l’ai dit en introduction, je veux vraiment que l’on porte une réflexion plus précise sur la militarité. Je pense qu’on en a besoin. On a déjà besoin sur le terrain intellectuel et conceptuel. Vous avez vu que la secrétaire d’État en charge du service national universel est désormais autant auprès du ministre de l’Éducation nationale que du ministre des Armées, c’est intéressant, mais maintenant, il faut en faire quelque chose. Pareil pour les cadets, pareil pour les services civiques, pareil pour les réserves. Pour le coup, le cadre des réserves est clair, ce sont des militaires, encore que pour la réserve citoyenne, il y aurait des choses à clarifier. Mais il est clair que ce qu’est la militarité est un élément intellectuel et conceptuel qui doit être remis à jour. Je le dis à des militaires, cela peut être une évidence, mais je pense que cela vaut le coup de faire ce travail.

La deuxième des choses, il faut réfléchir à la militarité sur le terrain organique. Je n’ignore pas que les gendarmes sont un peu tiraillés entre deux aimants, avec des discussions qui sont propres à la Police nationale, sur lesquelles à la fois on se rappelle quand même que la Gendarmerie existe, c’est heureux pour elle, et donc évidemment, on fait un rattrapage, on essaie de tendre à une forme de rattrapage avec la Police, tant mieux ou tant pis, je n’ai pas d’avis à avoir comme ministre des Armées. Il n’en demeure pas moins que cela peut parfois créer des effets de bord sur les Armées, ça, c’est mon problème, ou parfois, cela peut – je vous le dis franchement et c’est entre nous – cela peut petit à petit, sans s’en rendre compte, éloigner la Gendarmerie de sa militarité. Je n’ai pas la réponse seul à cette question, mais je pense qu’il est intéressant de la traiter. C’est par petites touches, les décorations, les protocoles que l’on applique en cas de mort en service ou de mort au combat, mais plus cela avance, plus les choses peuvent se… Et soyons clairs, lorsque la réforme de la Gendarmerie passant du ministère de la Défense au ministère de l’Intérieur a été faite, beaucoup de sujets ont été traités, mais certains sont restés dans une zone grise. Il se trouve que les deux ministres s’entendent très bien et il se trouve que le ministre des Armées est réserviste dans la Gendarmerie. C’est plutôt bien fait, mais cela ne durera pas non plus des années. Donc là, je crois qu’il y a une réflexion de nature organique à avoir aussi sur ces sujets qui me semblent importants et intéressants.

La troisième réflexion sur la militarité est sur le terrain juridique et je remercie Claire LEGRAS, la directrice des Affaires juridiques du ministère d’avoir travaillé vraiment ardemment à cette question, c’est bien sûr la directive sur le temps de travail. Où au fond, c’est un peu comme la réforme des retraites, cette affaire, ou même d’ailleurs la carte militaire de transport pour le ferroviaire. Soit on le regarde comme étant un avantage, auquel cas comme tous les avantages, cela a vocation à passer dans une moulinette, soit on le regarde comme étant consubstantiel et identitairement propre à la fonction du militaire et donc on comprend pourquoi la solde fonctionne comme cela, on comprend pourquoi les rémunérations de la solde fonctionnent comme cela. Et on comprend aussi pourquoi les pensions fonctionnent comme cela. Cela permet de traiter les retraites. Et on comprend aussi pourquoi on a un avantage de mobilité sur le réseau ferroviaire. Mais derrière, tout cela renvoie à la question du temps de travail. Et donc, si on a réussi, c’est aussi parce que l’on avait de bons arguments militaires et que l’on était au clair sur ce qu’était la militarité. Si on n’était pas au clair sur ce qu’est la militarité, il est fort probable que devant les plus hautes juridictions du pays ou lors des discussions avec la Commission européenne, nous aurions eu de lourdes difficultés. Donc ça, c’est aussi, évidemment, une réflexion sur le terrain juridique, mais également sur le terrain social, je viens de le traiter.

Sur la réforme des retraites, je crois qu’il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Attendons déjà ce que la Première ministre dira demain à l’Assemblée nationale dans le cadre de sa déclaration de politique générale, mais enfin, avec tout ce que je vous ai dit, il est clair que les spécificités militaires, vous l’avez bien entendu, seront prises en compte par le Gouvernement, il n’y a pas de doute à avoir là-dessus, comme sur la carte militaire, d’ailleurs. J’en profite pour dire que le travail continue avec le ministère des Transports et que l’ouverture à la concurrence de la SNCF ne doit pas faire obstacle à la conservation d’un certain nombre d’avantages. D’autant plus que le ministre de l’Intérieur, si j’ai bien tout compris, les a ouverts aux fonctionnaires de police. Il y a donc du reconventionnel dans l’autre sens, ce qui est une bonne source d’inspiration. En tout cas, ça aussi, c’est un sujet qui est important.

Dans les chantiers sur lesquels on doit pouvoir aller au-delà, et vous l’avez dit, il y a le Plan Famille. On le doit à Florence PARLY qui s’est non seulement mobilisée comme ministre, mais elle a fait plus qu’une ministre, elle y a mis du cœur, elle y a mis de sa personne au sens premier du terme et je tiens vraiment à lui rendre hommage parce qu’on lui doit ce Plan Famille. Et donc cela m’oblige, parce qu’au regard de son investissement important en la matière, je me dois de le réussir avec vous et nous devons le réussir ensemble. C’est un bon plan et comme tous les bons plans, le sujet, c’est l’art d’exécution et c’est la capacité de réussir le dernier kilomètre. C’est-à-dire de la joyeuse idée partant de cet amphi ici à l’École militaire au discours du chef de corps ou d’un des grands chefs cinq étoiles devant les troupes et puis dans la vie quotidienne du militaire.

Alors là, évidemment, on peut prendre aussi l’ensemble des sujets, je pense qu’il a un sujet bâtimentaire important, sur lequel comme souvent, on est parfois bien meilleurs pour faire un sous-marin nucléaire que pour faire le quai qui va accueillir le sous-marin nucléaire et puis derrière, on est encore peut-être encore un peu moins bon pour tout simplement construire la cantine des sous-mariniers. Je donne une image un peu basique, mais de mon premier mois, c’est un peu ce que je ressens. Et d’ailleurs, cela dit quelque chose du sacrifice que chacun fait en se disant la finalité de la mission et donc des moyens opérationnels avant tout. C’est une bonne chose, cela ne veut pas dire qu’à la fin, il ne faut quand même pas manger. Et donc, c’est là où je suis en train de travailler avec le CEMA et l’ensemble des grands chefs d’état-major, quand je dis chefs d’état-major, j’y mets bien volontiers CEFA, DGA, les commissariats et autres, que tout le monde se sente inclus. Je souhaite que l’on puisse aussi traiter plus facilement les petits problèmes du quotidien et en cela, je le dis parce qu’il y a des gendarmes, l’opération poignée de porte au sein de la Gendarmerie a plutôt bien fonctionné, en tout cas, elle a parfois permis de régler plein de petits problèmes d’eau chaude dans les douches, qui pouvaient parfois polluer l’ambiance à la salle café dans la brigade de gendarmerie du coin. Je souhaite que l’on puisse avoir aussi la même approche pour les forces armées où bien souvent, c’est soit on refait tout le mess, soit on ne fait rien. Remettre de l’eau chaude dans les douches, c’est un scénario intermédiaire qui ne me semble pas complètement inutile, en tout cas, je souhaite que l’on puisse avancer sur la vigilance bâtimentaire.

La deuxième vigilance dans le Plan Famille, c’est la question des préoccupations nombreuses et bien légitimes, d’ailleurs, sur les mobilités. Il y a peu de ministères dans la République, dans lesquels il y a autant de mutations chaque année. 35 à 36 000 en fonction des années. Cela veut dire que c’est autant de familles et d’enfants qui bougent avec potentiellement. Quand le célibat géographique ne devient pas, malheureusement, l’obligation ou la norme. Elle est minoritaire, mais elle peut être douloureuse. Là, je pense très franchement que l’on n’est pas du tout au bout du chemin et que si c’est mieux qu’avant, les armées fonctionnent encore trop avec elles-mêmes. Je préside un Département de 600 000 habitants dans l’Eure, dans lequel mon général, il y a une base aérienne, la base aérienne 105 d’Évreux, dans lequel il y a aussi une petite unité de la DIRISI chez moi, à Vernon, et une unité de la DGA. Je préside ce Département depuis 2015, j’étais maire de Vernon en 2014, jamais les Armées n’ont demandé aux collectivités locales dans l’Eure un coup de main pour accueillir des familles. Jamais en tant que président du bailleur social nous n’avons mené une politique réservataire offensive pour dire : chaque année, on va sanctuariser une partie du parc d’Eure Habitat devenu Mon Logement 27 en disant : on va créer une politique d’attractivité, on fait une convention avec les armées quitte à fixer un peu les loyers, il faut regarder, on peut trouver des outils. On ne l’a jamais fait. Ce n’est pas une critique, je vous parle juste de ma propre expérience d’élu local. Au coup par coup, on rend service, on fait l’escadron franco-allemand, on va s’occuper des Allemands. C’est sympa, je suis content de m’occuper des Allemands, mais j’aimerais bien aussi m’occuper des militaires français accessoirement.

Pareil parfois au cas par cas pour une brigade de Gendarmerie, on peut donner un coup de main pour trouver une situation juridique ou financière pour en construire une, mais on n’a pas de politique systémique entre les armées et les collectivités territoriales. Vous me direz, c’est normal, il y a autant de politiques menées dans les mairies qu’il y a de maires ou de présidents de département, mais je pense que sur le Plan Famille, il est remarquablement exécuté dans le périmètre actuel du ministère des Armées, je pense qu’il y a une dimension partenariale avec le civil et notamment les collectivités territoriales sur laquelle on doit pouvoir faire mieux. On mettra tous les travailleurs sociaux de la Terre que vous voulez, vous ne remplacerez jamais la puissance de frappe du Centre communal d’action sociale du coin ou les travailleurs sociaux du Conseil départemental du coin.

Sur les points pour lesquels j’ai demandé à ce que nous avancions, il y a évidemment ceux-là, je n’étais d’ailleurs absolument pas hostile à faire du *name and shame*, c’est-à-dire les bonnes communes ou les bons départements dans lesquels on sait bien accueillir ses armées et les communes et les départements dans lesquels les élus n’ont visiblement pas envie d’accueillir correctement les armées. Je suis prêt à le faire parce qu’au bout d’un moment, il n’y a pas de raisons. Je pense qu’il faut assumer un peu les choses. C’est une chance d’avoir une unité militaire quand on est maire dans sa commune. Je sais bien, la DGA a fermé un laboratoire que j’avais à Vernon. Mais c’est une chance. Les maires se battent pour avoir la BT ou la COB du coin pour les gendarmes.

Le département de l’Eure avec la base aérienne ou le département de l’Eure sans la base aérienne, ce n’est plus le même département. Donc maintenant, il faut que le maire d’Évreux fasse des efforts pour ses militaires, cela me semble clair. Mais ça, c’est quelque chose qu’il faut bâtir tous ensemble parce que sans quoi, évidemment, on n’y arrivera pas.

Et puis ensuite, il y a d’autres chantiers, mais j’ai été trop long. Les blessés, merci d’avoir rappelé que j’ai sciemment et volontairement voulu démarrer par-là, et je remercie le Service de Santé des Armées qui m’a accueilli, c’était ma première visite à Percy et l’après-midi les Invalides, on y fait toujours des rencontres bouleversantes. La journée des blessés avec le général SCHILL portée historiquement par l’Armée de Terre, mais évidemment ouverte à l’ensemble des Armées, j’y passerai beaucoup de temps et beaucoup d’énergie, vous le verrez dans le budget des anciens combattants sur les différentes maisons d’accueil pour les blessés, le projet dont vous m’avez parlé, on va redéployer des moyens financiers l’année prochaine, ce qui nous permettra de continuer d’ouvrir des places. Là aussi, c’est un champ sur lequel je souhaite que l’on puisse avancer, y compris sans tabou, la question de la psychiatrie, la question de l’accompagnement psychologique, c’est vrai des familles, c’est vrai de tous les métiers. Or on sait très bien que notre pays est pauvre en psychiatrie civile, de ville, parfois la psychiatrie hospitalière n’est pas toujours aussi… En tout cas, il y a d’autres pays qui sont en avance sur nous, on va le dire comme cela. Je pense aussi que pour le Service de Santé des Armées, on en reparlera, mon général, mais on a aussi des enjeux importants, peut-être de développer aussi un certain nombre d’accompagnements nouveaux. Les Américains ont cela, ils sont quand même un modèle intéressant.

Et les questions liées à la féminisation. Beaucoup a été fait en quelques années, on doit pouvoir faire mieux. D’ailleurs, ce que j’ai dit sur le Plan Famille peut aussi être vrai à certains égards pour les femmes qui portent l’uniforme, parce que la question de la garde de son enfant est quand même quelque chose d’absolument vital. Donc évidemment, là aussi, on doit pouvoir y travailler.

La question des discriminations, je sais que l’on vous en parle souvent et tout cela peut être regardé en disant : oui, on en parle à chaque fois, mais je trouve que la lutte contre les discriminations évite les caricatures des Armées. Plutôt des gens qui n’aiment pas les Armées et qui vont dire n’importe quoi sur les Armées en caricaturant ce que sont les Armées. On le lit quand même, ça, de temps en temps, comme quoi les armées seraient racistes, homophobes, misogynes. Cela se dit encore. Je trouve donc qu’être bons collectivement sur ces sujets est aussi un des moyens de lutter contre l’antimilitarisme primaire et contre les caricatures qui sont faites sur les forces armées.

Il y a ensuite d’autres sujets, l’accès aux soins, j’en parlais, la question de l’illettrisme ou de l’illectronisme, qui sont des sujets qui me préoccupent parce qu’on le voit bien, le métier de combattant sera de plus en plus complexe. Il suffit de regarder le programme Scorpion pour voir à quel point tout de même la prise en main du matériel de demain impose aussi aux combattants une formation un peu nouvelle, mais ce n’est pas qu’une affaire de formation, c’est aussi une capacité d’interagir avec l’ensemble de l’écosystème combattant. Bref, ce sont des sujets qui sont au quai.

Pardon pour celles et ceux qui ont rédigé mon discours, mais je voulais plutôt passer ce temps avec vous, à vous faire ce retour d’expérience de toutes mes lectures, de toutes mes conversations, de ce que j’avais en tête pour la bonne conduite des opérations sociales. Une conseillère à mon cabinet sera dédiée à ces sujets, c’est Madame EMERY qui se trouve là-bas et j’ai vraiment souhaité que dans le cabinet civil, au côté évidemment du cabinet militaire, le général MANDON et d’autres, ces questions soient véritablement incarnées au quotidien. Je vais en tout cas y consacrer du temps, je vais m’y intéresser parce que vous le méritez. Merci à tous. Merci beaucoup.

*(Applaudissements.)*

**Le Secrétaire général du Conseil** : Monsieur le Ministre, nous arrivons au terme de cette séance au sein de cet amphithéâtre. Je vous propose de sortir avec les membres du Conseil supérieur de la Fonction militaire pour faire une traditionnelle photo devant l’amphithéâtre Foch. Vous avez ensuite souhaité vous entretenir avec eux dans le pavillon Joffre qui se trouve juste à côté, nous pourrons nous y rendre à l’issue de la photo.

*-o0o-*